

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance et constaté la présence du quorum. Hélène MAITIA était absente.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente (abstention de Xabi LARRE), l'ordre du jour a été examiné.

1^{ER} POINT – CAPB – RPOQS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau et de l'Assainissement 2018 a été présenté au Conseil Municipal. Il contient les caractéristiques techniques, la tarification du service, les recettes, les résultats de performance, les investissements réalisés et prévus à l'échelle de la CAPB et du secteur 7 dont fait partie Saint-Jean-Pied-de-Port.

2^{ème} POINT - PRINCIPE DE JUMELAGE AVEC TOYO

Le Conseil municipal a accepté le principe d'un jumelage de rivière avec la ville japonaise de TOYO qui devrait se concrétiser au printemps 2020 (abstention de J-Bernard LHOSMOT et Nadine GUENARD et un contre d'Isabelle HENRY).

3^{ème} POINT – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le rapport de la CLECT disposant de la prise en charge par la CAPB de la contribution auprès de la Mission Locale (1530€) a été approuvé à l'unanimité.

4^{ème} POINT – ADRESSAGE

Le Département et la CAPB se sont engagés en faveur du développement d'un réseau très haut débit sur le territoire et ont invité les communes à optimiser leur adressage de voies.

Le Conseil municipal a opté à l'unanimité pour une numérotation séquentielle et une dénomination des voies en bilingue qui était soit imprécise, soit inexistante.

5^{ème} POINT – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de l'intégration dans le domaine public de la parcelle constituant le chemin menant chez M et Mme LORDA à Ibai Alde.

6^{ème} POINT – DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE LA CITADELLE

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer 500 € au Collège la Citadelle pour l'organisation d'un voyage scolaire à Verdun (abstention de Laurent INCHAUSPE).

7^{ème} POINT- DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité des virements de crédit, à hauteur de 150 000 € au sein du Budget général 2019 équilibré, pour intégrer en investissement les travaux effectués en régie dans l'année.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité des virements de crédit, à hauteur de 700 € pour rétablir l'équilibre entre prévision et réalisation de l'opération du réaménagement du Jai Alai.

Pas de question diverses.

La Secrétaire de séance,
Martine ETCHEVERRY.